



PB/EM – N° 2023/108

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20231205-2023_108-DE

**VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 21

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CITTADINO

**Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO
MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD
da PASSANO - BERMOND – EMERY – BENATMANE - SABRAN-LACROIX
GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE
DIGIER - BARTHELEMY –**

**Membres absents excusés : M. DARCY : pouvoir remis à M. MAZOUZI
Mme TABERLET : pouvoir remis à Mme MERCIER – Mme MERLE : pouvoir
remis à Mme BILLAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme FAVRE
M. MARCHETTI : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – M. OUANICH :
pouvoir remis à Mme BARTHELEMY - M. JACQUET : pouvoir remis à
M. VERD – Mme VERILHAC : pouvoir remis à Mme FREYER –**

Objet : Adhésion à l'association M TON MARCHÉ

L'association M TON MARCHÉ qui regroupe à travers ses trois collèges, les collectivités, les chambres consulaires et les acteurs professionnels, est un lieu d'échange et de professionnalisation des marchés.

Les projets développés par l'association tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés en proposant des prestations de services telles que conseils, moyens et actions à caractère événementiel.

Moyennant une adhésion, elle propose aux collectivités locales ayant la volonté d'améliorer la gestion de leurs marchés ou de leurs commerces non sédentaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

385

d'adhérer à son réseau, afin de développer ensemble leurs marchés et de faire progresser leur offre et l'attractivité.

Bien que nos marchés du mercredi et du samedi se révèlent tout à fait attractifs et satisfaisants aux dires des usagers qui les fréquentent, la diversité de l'offre mériterait d'y être accrue dans la limite des places encore disponibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION SPORTS, ANIMATIONS COMMUNALES, AFFAIRES ECONOMIQUES, MOBILITES, NUMERIQUE ET COMMUNICATION

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'association M TON MARCHÉ dans les conditions fixées à la convention ci-jointe.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ces dossiers.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024 de la Commune.

CONVENTION D'ADHÉSION

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'association M TON MARCHE, association régie par la loi de 1901, immatriculée sous le numéro SIRET 452 614 886 00029, Dont le siège est situé à la CCI de REGION AUVERGNE RHONE ALPES 32 quai Perrache - CS 10015 69286 LYON CEDEX 02, Dûment représentée par son représentant légal domicilié audit siège,

Ci-après dénommé : « l'Association »

ET

NOM DE L'ADHERENT : IRIGNY

Personne habilitée à représenter l'Adhérent :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail de contact :

Ci-après dénommé : « l'Adhérent »

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'association M TON MARCHE qui regroupe à travers ses trois collèges, les collectivités, les chambres consulaires et les acteurs professionnels, est un lieu d'échange et de professionnalisation des marchés.

Les projets développés par l'association tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés en proposant des prestations de services telles que conseils, moyens et action à caractère événementiel.

Elle propose ainsi aux collectivités locales ayant la volonté d'améliorer la gestion de leurs marchés ou de leurs commerces non sédentaires d'adhérer à l'association et de rejoindre ainsi son réseau afin de développer ensemble leurs marchés et de faire progresser leur offre et l'attractivité.

ARTICLE 2 - RÈGLES D'ADHÉSION

L'adhésion obéira aux règles établies par les membres de l'association, formalisées dans ses statuts et son règlement intérieur.

Ces documents sont remis à l'adhérent lors de son adhésion, ce que l'adhérent reconnaît expressément.

Le suivi téléphonique et par email est illimité dans le cadre d'une adhésion.

Pour les déplacements pour des rendez-vous physiques, des frais supplémentaires pourront être facturés à l'adhérent, selon un accord préalable entre l'adhérent et l'association.

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

ARTICLE 3 - MONTANT & MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA COTISATION

Les montants des cotisations de l'association sont fixés dans son règlement intérieur.

À la date de la signature des présentes, le montant de la cotisation annuelle à verser par l'adhérent s'élève à 1 424,52 €

Cette cotisation sera versée par l'adhérent à l'association, la première année dans les 2 mois suivant l'adhésion et au plus tard avant le 31 décembre de l'année en cours, puis chaque année avant le 15 avril par virement bancaire ou par chèque.

Toute nouvelle adhésion effective à partir du mois de juillet, pourra être souscrite à demi-tarif la première année, dans la limite de la cotisation minimum, soit 712,26€ pour l'adhérent

L'adhérent est informé que le mode de calcul ainsi que le montant de la cotisation annuelle est susceptible d'évoluer chaque année, par modification du règlement intérieur de l'association et/ou par changement des paramètres de l'adhérent, notamment son nombre de tenues de marché par semaine et son nombre d'habitants.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

L'adhésion à l'association M TON MARCHÉ établit une relation de partenariat qui oblige chacune des deux parties au respect d'un certain nombre d'engagements susceptibles d'évoluer en fonction des projets développés par l'association et des revendications de l'adhérent.

A l'adhésion
ou au renouvellement



Mettre à jour les informations concernant le(s) marché(s) de l'adhérent. Ces données sont essentielles pour donner un renseignement juste et récent aux professionnels des marchés et aux citoyens, internautes et consommateurs sur les marchés (via le site www.mtonmarche.com).

Publier un article sur tous les supports de communication (site internet, bulletin municipal, ...) de l'adhérent présentant les actions de M ton Marché (fourni par l'association)

Insérer un lien vers Mtonmarché.com et la page Facebook sur le site internet et les réseaux sociaux de l'adhérent

Tout au long du
partenariat



Transmettre des articles et/ou photos sur les actualités et opérations de votre(vos) marché(s) avec l'équipe de M ton Marché

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

Dans le cadre de son adhésion, l'adhérent s'engage en outre au respect des conditions générales de vente de l'association m ton marche dont il reconnaît expressément en avoir pris connaissance et les accepter.

Lesdites conditions générales de vente font ainsi partie intégrante de la présente convention d'adhésion.

Elles sont consultables à tout moment sur le site internet de l'association <https://www.mtonmarche.com/page/4-CGV>



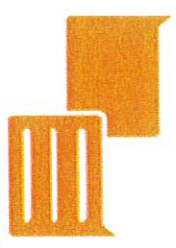
ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

REÇU EN PREFECTURE

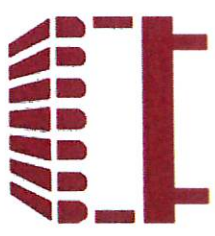
Le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20231205-2023_108-DE



FAIRE CONNAÎTRE VOS MARCHÉS



ANIMER VOS MARCHÉS



MISER SUR UNE DÉMARCHE ÉCO RESPONSABLE



	Adhérent	Non-adhérent
Collectivité, pro	Inclus	Réserve adhérent
Collectivité, pro	Inclus	Sur devis
Pro	Sur devis	Sur devis
Collectivité, pro	Inclus	Réserve adhérent
Collectivité, pro	Inclus	190€
Collectivité, pro	300€	490€
Collectivité, pro	350€	400€
Collectivité, pro	490€	
Collectivité	Inclus	Réserve adhérent
Collectivité	Inclus	Réserve adhérent
Pro	Sur devis	Sur devis
Pro	500€	1 400€
Coll. Pro	Sur devis	Sur devis
Coll. Pro	Inclus	Inclus
Coll. Pro	Sur devis	Sur devis

Site internet mtonmarché et Facebook (fiche marché détaillée, relais d'infos et zooms sur les professionnels)

Rédaction Clé en Main des portraits des professionnels et diffusion sur mtonmarché.com

Mise en place d'une carte de fidélité

Accompagnement des professionnels à la rédaction des dossiers de candidature pour certains concours (si l'organisateur est adhérent ou partenaire financier)

Boîte à outils « Animer mon marché » (concepts d'animations pour toute l'année avec fiches pratiques et visuels)

Pack Animation Simple sur 12 animations dans l'année (fiches pratiques et outils pour mettre en place l'animation)

Pack Animation Complet sur 12 animations dans l'année (pack simple + visuels de l'animation imprimés + petit matériel (ex: bonnets de Père Noël)

Option - Mascotte Léonard le Renard

Option - Animateur jour J

Animation Clé en Main (gestion de A à Z d'animations thématiques en amont et le jour J)

Charte Mon marché écoresponsable garantissant la qualité du marché (traçabilité, démarches environnementales...)

Fiche pratique pour mettre en place un Marché Propre

Opération terrain Marché Propre (sensibilisation des professionnels à une meilleure gestion des déchets)

Boîte à outils Eden Marché, tri et valorisation des déchets

Eden Marché Clé en Main, tri et valorisation des déchets (gestion de A à Z par M ton Marché)

Valorisation des professionnels engagés dans la réduction des déchets

Valorisation des circuits courts et de proximité avec la démarche Ici C Local

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

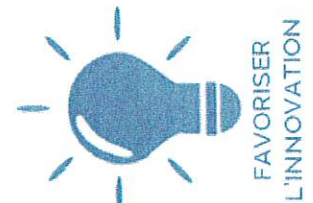
RECU EN PREFECTURE

1e 88/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20231205-2023_108-DE

	Adhérent	Non-adhérent
Pro	Inclus	
Collectivité	Relais des annonces pour reprise d'activité dans la newsletter « La Vie de Nos Marchés » à destination des professionnels des marchés	
	Inclus	Réserve adhérent
	Fiches pratiques sur des points réglementaires précis (Loi PINEL, principales réglementations, etc.)	
	Inclus	Sur devis
	Modèle de règlement de marché à personnaliser Accompagnement à la refonte du règlement	
Ch Agr	Manuel des Marchés (guide des bonnes pratiques des marchés et des halles)	
	Journée d'information sur les marchés à destination des placiers, techniciens et élus en charge des marchés - en part. avec la Fédération Nationale des Marchés de France et la CCI de région	
	69,90€ frais de port inclus	
	170€ / pers. repas inclus	
Collectivité	Sur devis	
	Stage « Vendre sur les marchés ; augmenter ses ventes » à destination des producteurs - en part. avec les chambres d'agriculture	
	500€	1 500€
Collectivité	Publication d'annonces de recherche de professionnels sur notre site internet et relais par e-mailing et dans la newsletter « La Vie de Nos Marchés » à destination des professionnels des marchés Pack 1 : 1 annonce pendant 3 mois maximum - 250€ / Pack 2 : 3 annonces pendant 3 mois maximum - 380€ / Pack 3 : 5 annonces pendant 3 mois maximum - 500€	
	Inclus	A partir de 250€
Collectivité	Fiche pratique Facteurs clés de succès d'un marché	
	Sur devis	Réserve adhérent
	Conseils à la création, l'aménagement, le déplacement et la dynamisation de marché (méthodologie, législation et erreurs à éviter)	
Collectivité	Diagnostic, préconisations et accompagnement Clé en Main - en partenariat avec le réseau des CCI territoriales de la région (gestion de A à Z par M ton Marché)	
	Sur devis	
	Newsletter « M ton Adhésion » à destination des collectivités adhérentes, des partenaires financiers	
Collectivité	Inclus	Réserve adhérent
	Rencontres sur des sujets opérationnels précis	
	Inclus	70€



Le suivi téléphonique et par email est illimité dans le cadre d'une adhésion.

Pour les déplacements pour des rendez-vous physiques, des frais supplémentaires l'adhérent, selon un accord préalable entre l'adhérent et l'association.

Ce partenariat est une base et pourra évoluer au cours des années, en fonction des projets développés par l'association.

ARTICLE 5 - DURÉE - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de (1) un an à compter du 1^{er} janvier 2024 soit jusqu'au 31 décembre 2024....

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties avec un préavis de deux mois minimum avant son terme, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà du terme et sans dénonciation, la présente adhésion sera automatiquement renouvelée, par application du principe de reconduction tacite, à la date anniversaire de la convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'un ou de plusieurs des engagements prévus dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre des cocontractants à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée de réception de mise en demeure restée infructueuse.

Toutefois, l'adhérent devra au préalable informer l'association des carences constatées par tous moyens à sa convenance.

Il est convenu que la cotisation annuelle versée en cas de rupture anticipée reste acquise à l'association.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ

L'Association et l'Adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou tout document dont il aurait pu avoir connaissance dans le cadre de cette adhésion, sans l'accord de l'autre partie.

ARTICLE 7 - CONTENTIEUX

Tout différend lié à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera soumis à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon.

Fait à

Le

En deux exemplaires

Pour M TON MARCHE
Son Président
M. Olivier LAVERLOCHERE

Pour l'adhérent
Son Maire
Mme. Blandine FREYER

**M ton Marché**

A la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
32 quai Perrache - CS10015
69286 Lyon Cedex 02

M ton Marché, une équipe dynamique pour vous accompagner dans tous vos projets marchés !



Jean-Félix BARRE / Directeur
Mail : jean-felix@les-marches.com



Julie CAMUS / Chargée de communication
Tel : 04 72 40 59 76
Mail : julie@les-marches.com



Loïse CHOUVELLON / Chargée de projets évènementiels
Tel : 04 72 11 33 45
Mail : loise@les-marches.com



Olivier LAVERLOCHERE / Président M ton Marché
Mail : presidence@les-marches.com

